

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE**DEMANDE DE PPCMOI****PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE**

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire	
2 EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
USAGE ACTUEL :	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Terrain vacant <input type="checkbox"/> Autre :
TERRAIN RIVERAIN À UN LAC/COURS D'EAU OU MILIEU HUMIDE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3 DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
USAGE PROJETÉ :	
DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET :	
PRINCIPALES COMPOSANTES DÉROGATOIRES :	
4 SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou une autorisation permettant le projet particulier	
Date de la demande	

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

- Des photographies récentes**, prises dans les trente (30) jours précédents la demande, des bâtiments, des constructions, des ouvrages ou du terrain visés par les travaux ainsi que des constructions situées sur les terrains adjacents
- Un plan d'aménagement paysager détaillé** incluant la localisation des végétaux projetés et existants, les essences à planter, l'emplacement des constructions, bâtiments et ouvrages, incluant les enseignes et les équipements d'éclairage, les allées de circulation et d'accès, les espaces de stationnement, ainsi que les clôtures, haies, murets et murs de soutènement
- Des plans, élévations, coupes et croquis schématiques, en couleur**, montrant l'architecture de toute construction existante à modifier et de toute construction projetée sur le terrain ainsi que leur relation avec tout bâtiment et de toute construction existante située sur des terrains adjacents
- Dans le cas d'une démolition**, la valeur architecturale et patrimoniale des constructions à démolir
- Dans le cas du déplacement d'une construction**, les mesures d'intégration de la construction sur le site d'accueil ainsi que les mesures de protection de la construction durant le déplacement
- Dans le cas d'un projet particulier qui dépasserait les hauteurs maximales autorisées** (en nombre d'étages) au *Règlement de zonage*, une étude portant sur les impacts sur l'ensoleillement et sur le vent
- Des échantillons des matériaux et les couleurs** sélectionnées pour toutes constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant les enseignes
- La perspective visuelle de l'intervention projetée** à partir des corridors touristiques et de l'intégration de l'intervention au bassin visuel stratégique
- Pour les immeubles situés à l'extérieur d'un secteur non desservi** ou partiellement desservi, les documents requis pour se conformer aux normes quant à l'alimentation en eau potable et au traitement des eaux usées
- Un programme de gestion des circulations** générées par le projet particulier sur le site et sur le territoire municipal
- Un programme de gestion des livraisons sur le site**
- Un programme de gestion des déchets et des matières recyclables sur le site**
- Un plan concept de l'ensemble du projet, en perspective et en plan**
- Une description de l'occupation du domaine public** à prévoir, avant, pendant et après les travaux, s'il y a lieu
- Un texte explicatif présentant le projet particulier** projeté (en détaillant les toutes les activités directes et indirectes découlant de cet usage) ainsi qu'une description du voisinage, accompagnée de photographies récentes, prises dans les trente (30) jours précédents la demande
- Un texte explicatif démontrant l'intégration des interventions** projetées au milieu d'insertion en fonction des critères du présent règlement
- Toute autre information** jugée nécessaire pour l'évaluation de la demande.

FRAIS D'ÉTUDE

Demande de PPCMOI

2000,00 \$

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 ou transmettez-la par courriel à info-urbanisme@valdavid.com
4. Acquitter les frais d'étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre demande. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder le processus d'adoption du PPCMOI. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande. Le fait de déposer une demande de PPCMOI ne constitue en aucun temps une autorisation permettant d'effectuer des travaux.

Il faut prévoir un délai minimal de quarante-cinq (45) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour obtenir une décision du conseil municipal. Ensuite, la demande de PPCMOI débute donc par un geste concret du conseil, soit l'adoption par celui-ci d'un règlement appelé « Premier projet de résolution ». Ce projet est adopté par un simple vote du conseil, sous forme d'une résolution. Ceci entraîne obligatoirement une assemblée publique de consultation.

Il faut prévoir un délai minimal de quatre (4) à six (6) mois pour le processus d'approbation d'une demande de PPCMOI.

Le dépôt d'une demande de PPCMOI n'entraîne aucune garantie quant à son acceptation.